

LIKE

CONDUITE
AUTO-ÉCOLE

APPRENDRE À CONDUIRE

plus sereinement !

L'AAC et la Conduite Supervisée pour gagner en expérience et prendre la route avec confiance.



DES FORMULES QUI FONT LA DIFFÉRENCE !

- ✓ Plus d'expérience au volant
- ✓ Plus de confiance
- ✓ Meilleure maîtrise des situations difficiles
- ✓ Réduction du risque d'accident chez les jeunes conducteurs
- ✓ Meilleur taux de réussite à l'examen pratique



Like Conduite – Goyave
0590 95 85 03
@like_conduite_autoecole

*Votre réussite
commence ici !*

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

C'EST QUOI ?

L'AAC permet de commencer à conduire dès 15 ans avec un accompagnateur après avoir terminé la formation initiale en auto-école. L'élève conduit ensuite pendant au moins 1 an avant de passer l'examen pratique.

DÈS
15 ANS

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Être âgé d'au moins 15 ans
- ✓ Avoir obtenu le Code de la route
- ✓ Avoir réalisé au minimum 20h de conduite
- ✓ Obtenir l'attestation de fin de formation initiale
- ✓ Disposer d'un accompagnateur répondant aux conditions légales



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- 1 Inscription chez Like Conduite
- 2 Formation au Code
- 3 Formation pratique (minimum 20h de conduite)
- 4 Rendez-vous préalable avec l'accompagnateur
- 5 Départ en conduite accompagnée (pendant au moins 1 an)
- 6 Deux rendez-vous pédagogiques avec votre enseignant
- 7 Passage du permis dès 17 ans (Conduite autorisée seul à partir de 17 ans si réussite, selon la réglementation en vigueur)



L'AAC est une véritable école de la route !
Plus d'expérience aujourd'hui, plus de sécurité demain.

LA CONDUITE SUPERVISÉE (CS)

C'EST QUOI ?

La Conduite Supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans et plus. Elle permet de continuer à acquérir de l'expérience avec un accompagnateur avant de passer ou repasser l'examen pratique.

DÈS
18 ANS

LES AVANTAGES

- ✓ Continuer à progresser
- ✓ Gagner en assurance
- ✓ Réduire le stress avant l'examen
- ✓ Multiplier les situations de conduite



CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Être âgé de 18 ans minimum
- ✓ Avoir obtenu le Code de la route
- ✓ Avoir réalisé la formation initiale
- ✓ Recevoir l'accord de l'enseignant
- ✓ Être accompagné d'une personne répondant aux critères réglementaires



L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur doit :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- avoir obtenu l'accord de son assurance
- accompagner l'élève dans un climat calme et bienveillant

Son rôle est d'encourager, conseiller et sécuriser l'apprentissage.



DOCUMENTS NÉCESSAIRES



Pièce d'identité



Justificatif de domicile



Photo d'identité agréée ANTS



Attestation de recensement ou JDC (selon l'âge)



ASSR2 ou ASR (si applicable)



Accord de l'accompagnateur



Pièce d'identité et permis de l'accompagnateur

Like Conduite, votre partenaire pour une conduite sûre, responsable et confiante.

☎ 0590 95 85 03

📱 @like_conduite_autoecole